PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

PREAMBULE

L’article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu’une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d’en saisir les enjeux.

Après le rapport d’orientation budgétaire présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 13 févier 2024, le Budget Primitif 2024 est la seconde étape qui concrétise les orientations de la municipalité.

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (par décision modificative).

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s’étend du 1er janvier au 31 décembre de l’année civile.

PARTIE I
BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET PRINCIPAL

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget principal 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses pour un total de **8 365 000€**.

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2023	BP 2024	Différence BP 2024 - BP 2023	En %
011	Charges à caractère général	1 817 100,00	1 930 000,00	112 900,00	6,21
012	Charges de personnel	2 243 000,00	2 459 080,00	216 080,00	9,63
014	Atténuation de produits	135 000,00	50 000,00	-85 000,00	-62,96
65	Autres charges de gestion	644 538,32	690 494,00	45 955,68	7,13
66	Charges financières intérêts	40 000,00	50 000,00	10 000,00	25,00
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	10 426,00	-24 574,00	-70,21
68	Provisions	5 000,00	10 000,00	5 000,00	100,00
TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT		***4 919 638,32***	***5 200 000,00***	***280 361,68***	*5,70*
042	Opérations d'ordre entre sections	350 000,00	400 000,00	50 000,00	14,29
023	Virement à la section investissement	2 663 201,68	2 765 000,00	**101 798,32**	3,82
TOTAL		**7 932 840,00**	**8 365 000,00**	**432 160,00**	**5,45**

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement 2024 sont légèrement supérieures aux prévisions annoncées dans le rapport d'orientation budgétaire (ROB) : + 5.7% par rapport aux BP 2023 (contre 3.94% au ROB)

- **Chapitre 011 - charges à caractère général** : elles concernent les dépenses liées aux achats de fournitures, à l'entretien des bâtiments, des terrains, des véhicules, aux prestations de services, aux assurances …

  Dans le rapport d'orientation budgétaire, il était annoncé +6% par rapport au budget 2023. Finalement, au BP 2024 ce sera +6.2% par rapport au BP 2023. Il est prévu pour 2024, un budget « festivités » en légère hausse par rapport à 2023 afin d'organiser de nouvelles manifestations, notamment au Domaine des Clévos.

- **Chapitre 012 – charges de personnel** : elles comprennent les salaires et les charges des agents communaux, l'assurance du personnel, les participations aux frais de mutuelle et aux titres restaurant.

Dans le rapport d'orientation budgétaire, il était annoncé +7.5% par rapport au budget 2023. Finalement, au BP 2024, ce sera +9.6% par rapport au BP 2023, en raison de l'inscription budgétaire de l'avance de la part salariale des titres restaurant (28 500€). Cette avance est ensuite compensée par une recette de fonctionnement (chapitre 013 – atténuation de charges).

- **Chapitre 014- atténuation de produits :** ce chapitre comprend la pénalité SRU qui s'élèvera en 2024 à 28 246€

- **Chapitre 65 – charges de gestion** : elles correspondent aux subventions accordées aux associations, aux indemnités et cotisations des élus ainsi qu'aux charges diverses de gestion courante
  Les subventions de fonctionnement allouées aux associations en 2024 s'élèvent à 365 920€, comme détaillées dans le tableau ci-dessous.
  En 2024, reconduction, à hauteur de 14 000€, de l'opération « chéquiers 3 étoiles » notamment pour aider les familles étoiliennes à régler les activités sportives et culturelles de leurs enfants au sein des associations.
  Au BP 2024, la subvention d'équilibre versée en 2024 au CCAS sera du même montant qu'en 2023, soit 50 000€.
  La contribution du SDIS 2024 s'élève à 106 231€, soit +5% par rapport à 2023.

- **Chapitre 66 – charges financières** : il s'agit des intérêts des emprunts en cours

- **Chapitre 67 – charges exceptionnelles** : depuis le passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024, ce chapitre ne concerne plus que les crédits pour les régularisations de titres annulés sur un exercice antérieur.

- **Chapitre 68 – provisions** : 10 000€ ont été inscrits afin de provisionner les créances irrécouvrables

- **Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections :** le montant de 400 000€ correspond aux dotations aux amortissements.

- **Compte 023 – virement à la section d'investissement** : 2 765 000€ sont inscrits à ce compte pour virement au compte 021 en recettes de la section investissement

L'écart entre le total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Pour 2024, l'autofinancement brut prévisionnel s'élève à **541 778€**

2- Les subventions aux associations

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024		
NOMS DES ASSOCIATIONS	**Subvention fonctionnement 2024 - compte 65748**	**Subvention complémentaire 2024 - compte 65748**
ACCA (CHASSE)	360,00 €	
ADMR (Aide à Domicile)	3 000,00 €	
AMICALE SAP (École des jeunes)	300,00 €	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	300,00 €	
ASPIRO (Pompiers)	250,00 €	
BAMBA étoilienne	1 600,00 €	3 000,00 €
CANTAVIOURE	300,00 €	
COMITE DES FETES	7 000,00 €	3 500,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	9 980,00 €	
FAMILLE RURALE	500,00 €	
DANSE ASSOCIATION	1 500,00 €	
FNACA	450,00 €	
FOOT (ASVM)	3 800,00 €	
HAND	3 800,00 €	
JUDO CLUB ETOILE	700,00 €	
BOULE ETOILIENNE	250,00 €	
SCOUTS DE FRANCE	100,00 €	
TENNIS	1 800,00 €	
THEATRE DES COLLINES	300,00 €	
U.N.R.P.A.	600,00 €	
U.S.B.V.V. (Rugby)	2 500,00 €	500,00 €
MJC ETOILE	121 000,00 €	
SOUVENIRS Français	100,00 €	
PREVENTION ROUTIERE	130,00 €	
MILLESIME 58	100,00 €	
BOUCLES DROME ARDECHE	50 000,00 €	
Sous Total	210 720,00 €	7 000,00 €
VIE SCOLAIRE		
UNSS JEAN MACE	500,00 €	
FCPE	400,00 €	
SAINTE MARTHE (contrat association)	145 000,00 €	
SAINTE MARTHE APEL	400,00 €	
SOU	1 500,00 €	
Sous Total	147 800,00 €	- €
INTERNATIONAL		
ETOILE ENTRAIDE	400,00 €	
Sous Total	400,00 €	- €
TOTAL	**358 920,00 €**	**7 000,00 €**
TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024 COMPTE 65748		**365 920,00 €**

3- Les recettes de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2023	BP 2024	Différence BP 2024 - BP 2023	En %
013	Atténuation de charges	15 000,00	38 500,00	23 500,00	156,67
70	Produits des services	203 000,00	367 000,00	164 000,00	80,79
73	Impôts et taxes	4 256 300,00	4 326 000,00	69 700,00	1,64
74	Dotations et participations	865 530,00	910 000,00	44 470,00	5,14
75	Autres produits de gestion	39 000,00	55 000,00	16 000,00	41,03
76	Produits financiers	10 000,00	11 578,28	1 578,28	15,78
77	Produits exceptionnels	10 000,83	17 700,00	7 699,17	76,99
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		***5 398 830,83***	***5 725 778,28***	***326 947,45***	*6,06*
042	Opérations d'ordre entre sections	35 000,00	56 000,00	21 000,00	60,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	2 499 009,17	2 583 221,72	84 212,55	3,37
TOTAL		**7 932 840,00**	**8 365 000,00**	**432 160,00**	**5,45**

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à 8 365 000€ dont 56 000€ de recettes d'ordre (qui ne donnent pas lieu à encaissement – chapitre 042) et 2 583 221.72€ correspondant au résultat reporté de fonctionnement 2023 (compte 002), après affectation du résultat.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 se détaillent comme suit :

- **Chapitre 013 – atténuation de charges** : Ce chapitre comprend le remboursement de la part salariale des titres restaurant (pour 28 500€) et les indemnités journalières des arrêts de travail des contractuels

- **Chapitre 70 – produits des services** : il s'agit des concessions dans les cimetières, des redevances d'occupation du domaine public, des recettes de facturation de la cantine, du service périscolaire, des remboursements de charges par Valence Romans Agglo pour la médiathèque.

  Ils seront en nette augmentation par rapport à 2023, notamment en raison des recettes issues de la facturation de la cantine sur une année entière (recettes encaissées par une association jusqu'en juillet 2023).

- **Chapitre 73 – impôts et taxes** : Il s'agit du produit des impôts locaux (taxes foncières) comprenant une augmentation des bases de 3.9%, de la dotation de solidarité communautaire, de l'attribution de compensation versée par l'Agglomération, des droits de place, de la taxe sur les pylônes, de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

  Les taux d'imposition 2024 sont les suivants (pas d'augmentation des taux pour la 10ème année consécutive) :

  - Taxe sur le foncier bâti : **25.40%**
  - Taxe sur le foncier non bâti : **45.15%**

- **Chapitre 74 – dotations et participations** : Sont inscrites à ce chapitre les recettes issues de la dotation globale de fonctionnement (DGF), du Fond de compensation de

la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement, des compensations au titre des exonérations de taxes foncières, des prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales, de la participation du SYTRAD.

- **Chapitre 75 – autres produits de gestion courante :** Il s'agit des revenus des immeubles, des revenus de location de salles (y compris au Domaine des Clévos) et de la redevance de la CNR.

- **Chapitre 76 – produits financiers** : ce sont les dividendes et parts sociales

- **Chapitre 77 – produits exceptionnels** : depuis le passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024, ce chapitre ne concerne plus que les crédits pour les régularisations de mandats annulés sur un exercice antérieur

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2023	BP 2024	Différence BP 2024 - BP 2023	En %
20	Immobilisations incorporelles (sauf compte 204)	75 189,16	46 878,00	-28 311,16	-37,65
21	Immobilisations corporelles	326 238,33	144 328,60	-181 909,73	-55,76
23	Immobilisations en cours	308 535,69		-308 535,69	
Opérations d'équipements		3 070 036,82	6 520 699,09	3 450 662,27	112,40
Sous total dépenses d'équipement		**3 780 000,00**	**6 711 905,69**	**2 931 905,69**	77,56
204	Subventions d'équipement versées	155 110,00	155 110,00	0,00	0,00
16	Remboursement capital emprunts	280 000,00	330 984,31	50 984,31	18,21
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		**4 215 110,00**	**7 198 000,00**	**2 982 890,00**	70,77
1068	Dotation fonds divers réserves	**63 000,00**	0,00	-63 000,00	
040	Opérations d'ordre entre sections	35 000,00	56 000,00	21 000,00	60,00
041	Opérations patrimoniales	118 000,00	201 000,00	83 000,00	70,34
TOTAL		**4 431 110,00**	**7 455 000,00**	**3 023 890,00**	**68,24**

Les dépenses d'investissement prévisionnelles seront en nette augmentation en 2024 par rapport au budget 2023, notamment en raison de la mise en œuvre de projets sur les deux exercices comptables 2024 et 2025. Elles se détaillent comme suit :

- **Dépenses d'équipement,** pour un total de 6 711 905.69€, détaillées dans le tableau ci-dessous.
- **Compte 204 – subventions d'équipement versées :** il s'agit de l'attribution de compensation d'investissement versée à Valence Romans Agglo
- **Chapitre 16 :** il comprend le remboursement du capital des emprunts en cours
- **Chapitres 040 et 041 :** ce sont les opérations d'ordre qui s'équilibrent avec les autres sections.

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BP 2024

Libellé des dépenses d'équipement	Restes à réaliser (dépenses engagées en 2023, à réaliser en 2024)	Propositions nouvelles 2024	Total opérations investissements 2024
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	46 878,00 €		46 878,00 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	144 328,60 €		144 328,60 €
Opération N°12 - Mairie		87 100,00 €	87 100,00 €
Opération N°13 - Ecoles	17 576,71 €	467 100,00 €	484 676,71 €
Opération N°17 - Espace polyvalent	202 398,00 €	2 667 570,00 €	2 869 968,00 €
Opération N°21 - Bâtiments communaux		391 600,00 €	391 600,00 €
Opération N°22 - Voirie	125 671,65 €	1 454 800,00 €	1 580 471,65 €
Opération N°23 - Réseaux et vidéo protection	56 425,28 €	315 600,00 €	372 025,28 €
Opération N°24 - Urbanisme		122 000,00 €	122 000,00 €
Opération N°27 - Skate park		100 000,00 €	100 000,00 €
Opération N°25 - Divers	18 627,45 €	494 230,00 €	512 857,45 €
TOTAL	**611 905,69 €**	**6 100 000,00 €**	**6 711 905,69 €**

Les nouveaux investissements inscrits au BP 2024 s'élèvent à 6 100 000€, auxquels s'ajoutent les restes à réaliser à hauteur de 611 905.69€, soit un total de dépenses d'équipement prévisionnelles de **6 711 905.69€**.

Les principaux nouveaux investissements 2024 (6 100 000€) sont répartis comme suit :

- **MAIRIE : 87 100€** seront consacrés au réaménagement de l'accueil et à l'installation d'unités mobiles de rafraichissement

- **ECOLES : 467 100€**
    - Ecole de la gare : remplacement des menuiseries et de la véranda
    - Groupe scolaire du village : remplacement de la chaudière

- **ESPACE POLYVALENT : 2 667 570€**
  Travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation et d'extension de l'espace polyvalent qui devraient démarrer en septembre 2024

- **BATIMENTS COMMUNAUX : 391 600€**
    - Foot : éclairage du terrain d'entraînement, réfection local technique
    - Création de 2 appartements pour la location
    - Boulodrome : modification éclairage
    - Domaine des Clévos : création site internet, équipement des salles

- **VOIRIE : 1 454 800€**
    - Travaux d'aménagement des espaces publics, paysagers et routiers du boulevard des Remparts
    - Travaux de voirie impasse de la Bialle
    - Travaux de voirie chemin de Nazareth
    - Travaux de sécurisation de la voirie
    - Panneaux de signalisation

- **RESEAUX ET VIDEO PROTECTION : 315 600€**
    - Participation communale aux travaux sur les réseaux télécoms, électriques et réseaux humides
    - Extension du parc de vidéo protection

- **URBANISME : 122 000€**
    - Régularisations foncières et acquisition de terrains

- **SKATE PARK : 100 000€**
    - Etude préalable et maîtrise d'œuvre pour la création d'un skate park

- **DIVERS : 494 230€**
    - Services techniques : remplacement d'un véhicule, remplacement matériel, logiciel suivi technique
    - Tri sélectif : participation due à Valence Romans Agglo pour la pose des conteneurs semi-enterrés, installation de corbeilles extérieures de tri
    - Service administratif : logiciel de gestion des salles, machine de mise sous pli
    - Police municipale : armement, caméras piétons
    - Subventions d'aides aux commerces
    - Ponts : inspections, travaux
    - Cimetière : mise aux normes jardin du souvenir

2- Les recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2023	BP 2024	Différence BP 2024 - BP 2023	En %
10	Dotation fonds divers (hors compte 1068)	510 000,00	449 964,29	-60 035,71	-11,77
1068	Dotation fonds divers réserves	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	577 927,57	1 607 546,30	1 029 618,73	178,16
16	Emprunts et dettes	0,00	**0,00**	0,00	
4582	Opérations pour compte de tiers (Département RD 444)		46 000,00		
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		**2 087 927,57**	**3 103 510,59**	**1 015 583,02**	48,64
040	Opérations d'ordres	350 000,00	400 000,00	50 000,00	14,29
041	Opérations patrimoniales	118 000,00	201 000,00	83 000,00	70,34
001	Résultat d'investissement reporté (excédent)	959 710,75	985 489,41	25 778,66	2,69
021	Virement de la section de fonctionnement	2 663 201,68	2 765 000,00	101 798,32	3,82
TOTAL		**6 178 840,00**	**7 455 000,00**	**1 276 160,00**	**20,65**

Le financement des opérations d'investissement sera assuré par les recettes suivantes :

- **Chapitre 10** : Il s'agit du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 191 900€ et de la taxe d'aménagement pour 258 000€

- **Compte 1068** : il correspond à l'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2023 en réserves) pour 1 000 000€

- **Chapitre 13 : les subventions d'investissement**

  - Subventions notifiées en 2022 et 2023 (restant à percevoir) pour 165 937.30€ (subvention de l'Etat pour la rénovation énergétique du groupe scolaire, solde de la subvention départementale pour l'aménagement de l'entrée Nord, subvention du SDED pour l'éclairage Led des salles périscolaires)
  - De nouvelles demandes de subvention pour un montant de 1 350 943€ :
    - Subventions pour les travaux de rénovation-extension de l'espace polyvalent (Etat, Région, Département)
    - Subvention du SDED pour l'installation de brises soleil orientables à la garderie périscolaire

- **Compte 4582** : il correspond à la participation versée par le Département à la commune, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage des travaux de l'entrée Nord.

- **Chapitre 001 :** c'est le report de l'excédent du résultat d'investissement 2023 pour 985 489.11€

- **Chapitre 021 :** il s'agit du virement de la section de fonctionnement pour 2 765 000€.

On peut noter qu'aucun recours à l'emprunt ne sera nécessaire pour financer les projets d'investissement 2024.

PARTIE II
BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET ANNEXE
« OPERATIONS IMMOBILIERES RESERVES FONCIERES »

Un compromis de vente a été signé courant 2023 avec un opérateur économique, pour réaliser une opération de construction de logements. Dès que la vente définitive sera signée, ce budget annexe sera dissout.

BUDGET 2024 - OPERATIONS IMMOBILIERES RESERVES FONCIERES

FONCTIONNEMENT					
Dépenses	**Libellé**	**Montants en €**	**Recettes**	**Libellé**	**Montants en €**
66111	Intérêts	10 000,00			
608	Frais accessoires	10 000,00			
71355	Variat° stocks Terrains aménagés	880 000,00	71355	Variat° stocks Terrains aménagés	890 000,00
			796	Transfert de charges financières	10 000,00
TOTAL		**900 000,00**	**TOTAL**		**900 000,00**

INVESTISSEMENT					
Dépenses	**Libellé**	**Montants en €**	**Recettes**	**Libellé**	**Montants en €**
001	Résultat reporté N-1 (déficit)	677 803,47			
1641	Remboursement capital emprunt	47 000,00	1641	Emprunt	734 803,47
3555	Terrains aménagés	890 000,00	3555	Terrains aménagés	880 000,00
TOTAL		**1 614 803,47**	**TOTAL**		**1 614 803,47**